



Requête auprès du tgi concernant la garde d'enfants

Par **Silverobi**, le **02/11/2008** à **13:13**

Bonjour,

Je suis séparée du père de mes 2 enfants depuis 1 an, nous n'étions pas mariés. Celui-ci souhaite transformer la garde des enfants en garde alternée tandis que je souhaite rester sur le principe de garde partagée établie tacitement depuis la séparation. Afin de nous départager, je viens de lancer une requête auprès du TGI pour statuer sur ce point. J'ai fait cette demande sans être accompagnée par un avocat, n'ayant pas les moyens de le financer. Mon conjoint a saisi de son côté un avocat. Ma question porte sur mes chances d'obtenir gain de cause en l'absence des conseils et du soutien d'un avocat. Quelqu'en a t il un conseil ou une expérience à partager sur ce sujet?

Merci d'avance

Par **jeetendra**, le **02/11/2008** à **14:43**

bonjour, pourquoi vous ne demandez pas l'aide juridictionnelle si vos ressources sont faibles, cordialement

Par **Silverobi**, le **02/11/2008** à **14:56**

Bonjour,

Mes ressources sont trop élevées pour bénéficier de cette aide, et pour autant j'ai des charges suffisamment lourdes qui ne me permettent pas de m'engager auprès d'un avocat. En revanche je suis allée quelques fois voir l'avocat qui consulte gratuitement auprès de la mairie. Mais ca ne suffit pas à avoir un avis approfondi. C'est pourquoi je me demande si l'on a une chance face à une partie adverse qui a un avocat et que l'on en a pas?
Cordialement

Par **jeetendra**, le **02/11/2008** à **15:06**

re-bonjour, il y a un excellent article sur la garde alternée sur easydroit.fr intitulé : quelle est la pratique des juges en matière d'attribution de la garde, très intéressant à lire, bon dimanche à vous